

**DEPARTEMENT DE L'EDUCATION  
ET DE LA FAMILLE**LA CONSEILLERE D'ETAT  
CHEFFE DU DEPARTEMENT*Au personnel des entités du secondaire 2*

Neuchâtel, le 24 janvier 2017

**Budget 2017 et mesures d'économies dans le secondaire 2 portant effet sur la période 2017-2021**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer des mesures d'économies votées par le Grand Conseil via le rapport 16.041 du 5 octobre 2016 et qui toucheront le postobligatoire ces prochaines années.

Ces mesures concerneront tous les niveaux de la formation - de l'école obligatoire aux hautes écoles. Dans le niveau secondaire 2 plus précisément, les choix ont été effectués en concertation avec les directions des entités et le SFPO. Les mesures ont été analysées et planifiées afin d'amoindrir l'impact sur l'emploi.

Les efforts seront répartis sur toutes les voies de formation : la voie académique, la voie professionnelle et la formation des adultes. Ainsi, nous demandons aux écoles professionnelles de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'actions sur la formation professionnelle afin d'atteindre pleinement nos objectifs en matière notamment de « dualisation » de la formation initiale et des filières ES (école supérieure). En outre, nous voulons nous concentrer sur nos pôles de compétences et analyser les formations duales à petits effectifs et qui ne répondent plus à une nécessité économique régionale, tout en proposant davantage de formations menant à l'attestation fédérale (AFP) en lien avec le tissu économique de notre canton et permettant de qualifier les plus faibles. Nous nous devons de tenir compte également des perspectives de stages et d'emplois dans certains secteurs. La filière à plein temps menant au CFC de commerce et à la maturité professionnelle Economie & services sera ainsi redimensionnée, comme c'est déjà le cas pour certaines filières techniques, artistiques ou du domaine santé-social.

Dans la voie académique, nous demandons aux lycées d'appliquer strictement la norme de 23 élèves en moyenne par classe, telle qu'elle est déjà réalisée dans les filières de culture générale et de maturité professionnelle à plein temps. De plus, durant la réflexion – actuellement en cours - sur la direction administrative unique des lycées, il sera procédé à des remaniements partiels des postes de direction au moment de départs naturels.

Dans le domaine « formation des adultes », il a été décidé de reporter le projet visant à faire bénéficier les personnes non qualifiées d'une première formation gratuite et menant à un titre reconnu du secondaire 2.

Par ailleurs, l'offre transitoire de raccordement n'existera plus à la rentrée scolaire 2018. En effet, la suppression du système à sections Préprofessionnelle, Moderne et Maturités au profit de l'introduction de la filière unique avec disciplines à niveaux (1 et 2) permet à tout élève de prétendre passer dans un niveau supérieur pour une ou plusieurs disciplines aux cours des trois dernières années de l'école obligatoire. De plus, les modalités de redoublement de la 11<sup>e</sup> offrent à l'élève la possibilité de viser un enseignement de niveau 2 dans les disciplines fortes et, par conséquent, de réunir les conditions nécessaires à l'accès aux filières de type « Maturités ».

Nous regrettons sincèrement de devoir prendre des décisions si douloureuses pour l'ensemble des partenaires et nous espérons pouvoir compter sur votre engagement. Nous sommes convaincus que ces sacrifices nous permettront de voir arriver des jours meilleurs et de retrouver des possibilités d'investir dans la jeunesse et dans le développement des compétences des citoyens neuchâtelois.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

La Conseillère d'Etat,  
Cheffe du département:

Monika Maire-Hefti